

# NÉGOCIATIONS FRAIS DE SANTÉ= LA DOUBLE PEINE POUR LES SALARIÉS

## PETIT RAPPEL

En 2012 la direction de Renault Trucks décide unilatéralement de mettre en place un seul prestataire pour la mutuelle alors qu'historiquement nous en avions deux: la 525<sup>ème</sup> mutuelle, fondée par les salariés de Berliet dans les années 1920, pour les AR jusqu'au coefficient 230, et l'APICIL-MICIL pour tous les autres.

Le but de cette décision est de faire 3 Millions d'euros d'économie, et ceci uniquement pour la direction.

La CGT refusant d'être mise devant le fait accompli, mobilise les salariés et bloque la « négociation ».

Résultat: la direction revoie sa copie, et pour l'accord 2013-2015 c'est un partage 50/50 de l'économie réalisée, soit 10.25€ par salarié.

Les organisations syndicales de Renault-Trucks font le choix d'une amélioration des remboursements pour les salariés.

L'accord a été signé par toutes les organisations syndicales représentatives.

## Mais voilà:

entre temps un Accord National Interprofessionnel, ANI du 13 janvier 2013, transposé dans la loi par le gouvernement socialiste au pouvoir, est signé par la CFTD, la CFE-CGC et la CFTC qui institue le « panier de soins », qui prévoit un plafonnement des remboursements, particulièrement sur l'optique, le dentaire et la prise en charge hospitalisation, c'est-à-dire la plupart des prestations sur lesquelles nous avons obtenu de meilleurs prises en charge.

La dessus se rajoute l'augmentation de la taxe sur les mu-

tuelle qui passe de 7% à 15%.

Rappelons nous que la direction de Renault Trucks vantait son prestataire qui devait nous permettre de réaliser des économies fantastiques et cela malgré les avertissements de la CGT sur le risque que l'on nous vendait du rêve pour prendre le marché et qu'en suite le contrat serait déficitaire. Et bien nous y sommes, aujourd'hui la direction nous annonce lors d'une commission de suivi que le contrat est effectivement déficitaire et qu'il va falloir augmenter les cotisations mutuelle pour les salariés comme pour l'entreprise.



## **Déclaration de la CGT RENAULT TRUCKS SAS sur le dossier Frais de santé**

**Vous nous avez mis devant le fait accomplis sur votre proposition d'augmentation des cotisations lors de la réunion de suivi Frais de Santé de décembre sans que cela soit à l'ordre du jour.**

**Nous réitérons notre demande d'appliquer la gouvernance afin de ne pas subir cette pression.**

**Nous constatons que sur le prévisionnel de 2014 il y a un écart de 4 point sur le ratio P/C entre le prévisionnel et le définitif (107) et que sur le prévisionnel de 2015 vous nous annoncez un ratio de 105 (peux être un peu trop de provision de la part d'APICIL) ?**

**Nous voyons que l'entreprise est prête à prendre en compte 1,20€ et qu'elle propose +0,25€ jusqu'au niveau V1 et +0,45€ Niveau V2 à cadre**

**Cela représente par ans et par salariés 3€ jusqu'au niveau V1 et 5,40€ Niveau V2 cadre.**

**Cela représente 40K€ part salariale et 120 K€ part entreprise**

**Nous ne pouvons pas accepter une quelconque augmentation pour les salariés !**

**D'une part parce que L'entreprise se cantonne au seuil fixé par la loi (prise en charge de 50% de la part de la cotisation). La loi donne un mini mais aucunement un maxi vous pouvez donc abonder plus si vous souhaitez réellement être solidaire.**

**Nous vous rappelons que l'entreprise a sa propre responsabilité sur le déficit de la mutuelle car entre l'appel d'offre que vous avez lancé, il y a eu les deux PSE et l'externalisation de CP&IT vous réduisez l'assiette des cotisants !**

**Nous vous rappelons également que la moyenne d'âges dans notre entreprise était de 40 ans lors de l'appel d'offre et qu'aujourd'hui elle a augmenté ce qui n'est pas sans conséquence !**

**C'est le travail et donc les salariés qui créent la richesse de l'entreprise donc au lieu de dilapider cette richesse en dividende versé aux actionnaires il nous semble beaucoup plus utile de le verser en augmentant la qualité des prestations sociales.**

**En conséquence, nous vous demandons de prendre en compte la totalité de l'évolution des cotisations.**

**De mettre en place une réunion dès début d'année 2016 pour mettre à plat notre Cahier des Charges et ce avant septembre 2016 pour regarder et négocier les évolutions liées aux lois sur les frais de santé.**